

## METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de

membres

Membres élus au Bureau : en fonction : 53

Membres présents : 50

Absent(s) excusé(s): 0

Absents): 3

Pouvoir(s):

Date de convocation : 15 septembre 2020

Vote(s) pour: 50 Vote(s) contre: 0

Abstention(s): 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

Séance du Lundi 21 septembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-09-21-BD-21:

Approbation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Montigny-lès-Metz.

Rapporteur: Monsieur Henri HASSER

Le Bureau.

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5217-2,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants, VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau.

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé en date du 20 novembre 2014 et mis en révision le 3 juillet 2017,

VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020,

VU le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020.

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montigny-lès-Metz approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2017.

VU l'arrêté PT n° 17/2019 du Président de Metz Métropole en date du 9 septembre 2019 engageant la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Montigny-lès-Metz,

VU l'arrêté du Président de Metz Métropole - PT n° 02/2020 du 10 janvier 2020 prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification n° 2 du PLU de Montigny-lès-Metz,

VU les avis formulés par les personnes publiques associées et par le public,

VU le rapport d'enquête, l'avis motivé et les conclusions du commissaire enquêteur remis à Metz Métropole le 20 mai 2020 ci-annexés (annexe 4),

VU la notice de présentation du projet de modification ci-annexé (annexe 2),

VU le projet de modification n° 2 du PLU de Montigny-lès-Metz (annexe 3),

CONSIDERANT le transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale" à la Métropole,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer certaines dispositions du PLU de Montigny-lès-Metz,

CONSIDERANT l'avis des personnes publiques associées,

CONSIDERANT la prise en compte d'une observation formulée dans le cadre de l'enquête publique et l'évolution du projet de modification qui en découle, figurant en annexe 1 de la présente.

CONSIDERANT l'avis favorable sans réserve, ni recommandation du Commissaire enquêteur sur le projet,

DECIDE d'approuver la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Montigny-lès-Metz telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie de Montigny-lès-Metz et au siège de Metz Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal local,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et ce conformément aux articles L.153-44 et L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme Metz, le 22 septembre 2020 Pour le Président et par délégation La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PEU

## Résumé de l'acte 057-200039865-20200921-09-2020-DB21-DE

Numéro de l'acte :

09-2020-DB21

Date de décision :

lundi 21 septembre 2020

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Approbation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Montigny-lès-Metz

Classification:

2.1 - Documents d urbanisme

Rédacteur:

Catherine DELLES

AR reçu le :

24/09/2020

Numéro AR:

057-200039865-20200921-09-2020-DB21-DE

Document principal:

21\_DO-ERDP21.pdf

Pièces jointes :

21 DO-Annexe point 21 - PLU Montigny-lès-Metz.pdf

## Historique:

24/09/20 08:47	En cours de création	
24/09/20 08:47	En préparation	Catherine DELLES
24/09/20 09:09	Reçu	Catherine DELLES
24/09/20 09:13	En cours de transmission	
24/09/20 09:13	Transmis en Préfecture	
24/09/20 09:18	Accusé de réception reçu	